Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service suisse d'enquête de sécurité SESE

Bureau d'enquête

Recommandation de sécurité No. 175

Date de la publication	06.12.2022
No. reg. du rapport final	2022060202
Déficit de sécurité	Le 2 juin 2022 à 11 h 36, un train de locomotive a percuté en gare de Zollikofen la queue d'un train de marchandises prêt à partir et composé de véhicules spéciaux pour des travaux sur la voie. La locomotive de tête du train de locomotives a embouti le wagon à plancher surbaissé qui se trouvait en queue du train de marchandises. Le conducteur du train de locomotives a été légèrement blessé. La collision d'un train de locomotives avec un train de marchandises à l'arrêt et prêt à partir, le 2 juin 2022 à Zollikofen, est due au fait que le train a poursuivi sa course malgré un signal d'arrêt. Le mécanicien s'attendait à ce que le prochain signal soit le signal de sortie indiquant « Arrêt ». Il n'a pas perçu la signalisation entre le signal d'entrée et le signal de sortie. Les facteurs ayant contribué à l'accident sont : • la configuration erronée du ZUB 262ct dans le cadre de travaux d'entretien par le service de maintenance n'a pas été détectée. La perturbation qui en a résulté a entraîné la désactivation du système de contrôle des trains. • La défaillance du système de contrôle des trains sur la locomotive de tête du train de locomotives. • Le trajet a été effectué sans second conducteur de locomotive contrairement à ce que prévoit la réglementation. L'évaluation systématique des annonces sur les défaillances du système de contrôle des trains devrait être renforcée. Au moment de l'événement, il n'existait guère de vue d'ensemble sur la durée de circulation des véhicules moteurs sans système de contrôle des trains, sur l'origine des défaillances du système de contrôle des trains ni sur le respect des directives relatives aux mesures de remplacement.
Recommandation de sécurité	Dans le cadre de son activité de surveillance, l'Office fédéral des transports (OFT) devrait vérifier si les gestionnaires d'infrastructure et les entreprises de transport documentent systématiquement les annonces sur les défaillances du système de contrôle des trains et s'ils analysent ces annonces pour en tirer des conclusions.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Partiellement mise en œuvre. La recommandation de sécurité n° 175 est mise en œuvre dans le cadre de la surveillance de la sécurité lors des audits.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	Vorbericht Schlussbericht

Service suisse d'enquête de sécurité SESE
3003 Berne
Tel.: +41 58 466 33 00, Fax.: +41 58 466 33 01
info@sust.admin.ch
www.sust.admin.ch